



AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PR2026-08-1

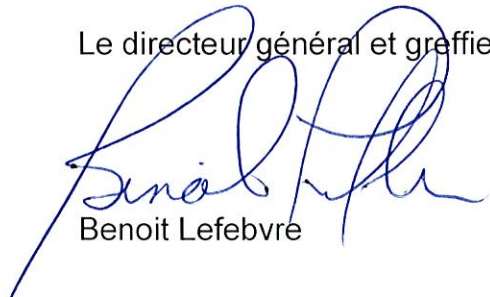
ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2025 CONCERNANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR PAYER LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2026

Monsieur Michel Latour, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 407-2025 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2026, afin de corriger une erreur de transcription dans l'un des taux de la grille prévue à l'article 3.2 intitulé « Taux variés ».

Le projet de règlement PR2026-08-1 intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 407-2025 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2026* » est déposé par monsieur Michel Latour, séance tenante.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 31 août 2026.

Le directeur général et greffier,


Benoit Lefebvre